Les fondamentaux de l'urbanisme.

FORMATION à DISTANCE

Thématique du répertoire formation des élus :
ELU0301 – Urbanisme et aménagement du territoire
Référence interne :
ELU0301-AV0107

Durée :
7 heures de formation par plage horaire de 3h30

Public :
Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Prérequis
Aucun prérequis

Compétences du formateur
Les formateurs qui interviennent sur nos formations sont recrutés avec le plus grand soin. Ils sont experts dans leur domaine, ils connaissent les collectivités, ils sont pédagogues.

Délais pour entrer en formation à distance :
Nous proposons des entrées et sorties permanentes. Après votre inscription, les dates et les horaires de la formation sont choisis ensemble, en tenant compte de vos disponibilités et de celles du formateur.

Modalités d'évaluation des acquis
Évaluations régulières pendant la formation en utilisant différents moyens (mises en situation, Quiz…) - Questionnaire de satisfaction en fin de session - Attestation de fin de formation précisant les objectifs de la formation - Possibilité d'évaluer les connaissances acquises par QCM - Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire

Montant de la prestation
400,00 € TTC
Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI

Accessibilité :
Pour l'accueil des personnes en situation de handicap, nous contacter afin de prendre en compte les difficultés rencontrées et y apporter de manière individuelle les moyens nécessaires.

Organisme de formation:
S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)
Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY
Téléphone fixe : 05 49 71 17 03
Téléphone mobile : 06 71 61 73 49
Adresse électronique :
gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

Numéro de SIRET : 88982928900012

Société agréée par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Conditions générales de vente sur le site
https://www.formationdeseluslocaux.fr

Les objectifs pédagogiques:

Cette session de formation à pour objectif de permettre aux élus :
• D'appréhender les bases du droit de l'urbanisme.
• De comprendre le rôle des communes et des intercommunalités en matière d'urbanisme.
• D'anticiper les risques contentieux.

Le Programme :

Les outils de planification stratégique :
• Organisation de l'espace aux niveaux communal et intercommunal.
• PLU / PLUI / SCOT :
Objectifs
Caractéristiques
Élaboration, contenu et mise en oeuvre.
• Rapports entre les documents de planification :
Mise en cohérence.
Hiérarchisation.

Les autorisations d'urbanisme :
• Champ d'application et régime des autorisations.

• Catégories d'autorisations d'occupation du sol :
Certificat d'urbanisme.
Déclaration préalable.
Permis de construire, de démolir et d'aménager.
• Instruction des demandes :
Acteurs institutionnels.
Délais.
Procédures applicables.

Le contentieux de l'urbanisme :
• L'urbanisme mobilise plusieurs contentieux.

- **Contentieux administratif.**
- **Contentieux civil et pénal.**

Formatrice : Madame Valérie AREKIAN

Docteur en droit public, Valérie Arékian est chargée d'enseignement à la Faculté de droit de Lille depuis 2003 (Lille 2). Consultante libérale, spécialisée en droit des collectivités territoriales (politiques publiques, marchés publics, contentieux de la responsabilité, etc.) elle œuvre auprès des entreprises et des acteurs publics locaux en matière de conseil, de formation et d'ingénierie de projets.

Les points forts de la formation :

Intervenante passionnée, compétente et dynamique forte d'une expérience d'une vingtaine d'années dans l'enseignement universitaire et la formation à destination des élus locaux.

Modalités pédagogiques :

• Exposés didactiques à partir d'un support de formation remis par l'intervenant.
• Échanges interactifs avec les participants autour de cas soulevés par les élus.

Les résultats attendus :

À l'issue de la session de formation, l'élu sera en capacité de délivrer les autorisations d'urbanisme conformément aux exigences de la législation en vigueur.

FORMATIONDES ELUSLOCAUX.FR

SAS FDEL
49 avenue du Général de Gaulle
79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03
Téléphone mobile : 06 71 61 73 49
Numéro de siret : 88982928900012

BULLETIN D'INSCRIPTION

La formation que vous choisissez : **Les fondamentaux de l'urbanisme.**
Durée **7 heures à DISTANCE**
Montant de la prestation : **400,00 € TTC**.(*Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)*

Deux moyens de s'inscrire selon le choix du financement :

Choix 1 pour le financement DIF ELU ou Choix 2 pour un financement par la collectivité

Choix 1 - Financement DIF élu :

Pour vous inscrire à cette formation, en choisissant d'utiliser votre droit individuel à la formation pour la financer, vous devez suivre le lien ci-dessous après vous être connecté à la plateforme moncompteformation.gouv.fr

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0301-AV0101/88982928900012_ELU0301-AV0107

Si vos droits formation ne vous permettent de financer intégralement cette formation, la collectivité peut verser sur votre compte élu, une dotation en complément de vos droits, suivez ce guide : cliquez-ici

---

Choix 2- Financement collectivité

Pour vous inscrire à cette formation en choisissant d'utiliser le budget formation des élus locaux de la collectivité pour la financer, vous devez compléter et envoyer le formulaire ci-dessous par courriel à l'adresse suivante : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr ou utiliser le formulaire intitulé inscription en ligne sur notre site internet

1 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION — Un bulletin d'inscription par personne

Madame ❐ Monsieur ❐ Nom : …… **Prénom :** ……
Date de début de mandat : ……

2 FORMATION SOUHAITEE

Nom de la session : Les fondamentaux de l'urbanisme.
Vous suivrez cette formation à distance.
Votre intervenant sera présent pendant toute la durée de votre formation depuis l'adresse suivante : https://formationdeseluslocaux.classilio.com/
Nous proposons des entrées et sorties permanentes.
Après votre inscription, les dates et les horaires de la formation sont choisis ensemble, en tenant compte de vos disponibilités et de celles de Madame Valérie AREKIAN.

3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT

Adresse : ……
Code postal : …… **Commune** : ……
Téléphone : ……**Courriel** : ……

4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire ❐ Maire Adjoint ❐ Conseiller (e) Municipal(e) ❐ de votre commune
Président ❐ V. Président(e) ❐ Conseiller(e) ❐ d'une communauté de communes ou d'agglomération
Conseiller départemental ❐ Conseiller régional ❐ Agent de la collectivité ❐ Autre ❐

5 COLLECTIVITE :

Intitulée de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) : ……
Adresse : ……
Code postal : ……**Commune :** …… **Numéro de siret :** ……
Représentant légal de la collectivité :
Madame ❐ Monsieur ❐ Nom : ……**Prénom :** ……
Fonction : ***(Maire – Président)*** ……
Téléphone de la collectivité : …… **Courriel de la collectivité** ……

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administration de l'inscription (si différente du participant)
Madame ❐ Monsieur ❐ Nom : …… **Prénom** : ……
Fonction : ……
Téléphone : …… **Courriel :** ……